



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 074-217400852-20260226-DEL2026024-DE

SEANCE DU 26 FEVRIER 2026

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : APPROBATION DES TARIFS PUBLICS 2026 DE LA DSP MULTI-ACTIVITES NASH MOUNTAIN GAMES DEL 2026-024

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

La fixation des tarifs dans le cadre des délégations de service public est une prérogative qui revient à l'autorité délégante. Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ; qu'il résulte de ces dispositions qu'il n'appartient qu'au conseil municipal d'établir le tarif d'un service public communal ; que lorsqu'un service public communal a fait l'objet d'une délégation de service public, la détermination du prix du service ou du montant de la redevance ne peut être laissée à la discrétion du concessionnaire.

Vu l'article 15 du contrat de concession passé entre la SAS « NASH MOUNTAIN GAMES » et la Commune, imposant la validation par le Conseil Municipal des tarifs des délégations de services publics,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs relatifs aux multi-activités du parc de loisirs PATRICE DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUNTAIN GAMES », délégataire, applicables à compter du mois d'avril 2026 (date d'exécution de la présente délibération).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ARTICLE 1 : D'ADOPTER les tarifs relatifs aux multi-activités du Parc de Loisirs Patrice DOMINGUEZ, proposés par la SAS « NASH MOUNTAIN GAMES », délégataire, applicables à compter du mois d'avril 2026, comme suit :

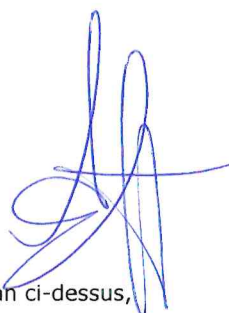
TENNIS					
Location du court (terrain entier jusqu'à 4 personnes)			Adhésion annuelle (habitants des Contamines)		
	2025	2026		2025	2026
1h	18 €	20 €	Adultes à partir de 16 ans	130 €	140 €
5h	80 €	85 €	Jeunes 15 ans et moins	100 €	105 €
10h	140 €	155 €	Invités personnes jouant avec une adhésion annuelle	8 €	9 €
20h	250 €	250 €	Heures creuses de 13h à 15h	15 €	15.50 €

JETONS									
A l'unité		5 jetons		10 jetons		20 jetons		30 jetons	
2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026
7 €	7.50 €	30 €	31 €	56 €	57 €	96 €	97 €	106 €	107 €

Stages changement d'organisation			
Enfants de 4 et 5 ans			
1H30	De 9H à 10H30	1H30 des jeux Nash Mountain Games, encadrés par une animatrice	40 €
1H	De 16H30 à 17H30	Tennis (diversité de jeux tennistiques)	100 €
Enfants de 6 à 10 ans			
3H	De 9H à 12H	1H30 de Tennis et 1H30 des jeux Nash Mountain Games	225 €
1H30	De 9H à 10H30	1H30 de Tennis	175 €
1H30	De 14H30 à 16H	1H30 de Tennis	175 €
Enfants de 11 à 15 ans			
3H	De 9H30 à 12H30	1H d'activité physique et sports collectifs et 2H de tennis	250 €
2H	De 10H30 à 12H30	2H de Tennis	215 €
2H	De 14H à 16H	2H de Tennis	215 €
Adultes à partir de 16 ans			
1H30	De 18H à 19H30	1H30 Tennis	190 €

*** Les Augmentations sont dues à l'augmentation de la vie, à l'embauche de deux moniteurs DE et d'un CQP l'été prochain ainsi que d'un directeur de stages**

En Mairie, le 26 février 2026
 Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 février 2026
 Le Maire,
 François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Affichée le
 Acte certifié exécutoire le
 Télétransmis en sous-préfecture le
 Publié le